



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours interne et externe de  
secrétaire administratif de classe  
supérieure spécialité contrôle des  
transports terrestres**

**Session 2020**

## **Rédacteur**

---

Monsieur Hassib RAOUF – DDT77

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES .....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES .....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE .....</b>	<b>6</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	6
B. ÉPREUVE DE QUESTIONS A REPONSES COURTES (CONCOURS EXTERNE) .....	7
C. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	7
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE .....</b>	<b>7</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	7
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	8

# Rapport général du président du jury

*Monsieur Hassib RAOUF, Attaché d'administration de l'Etat*

*Concours interne et externe de recrutement des secrétaires  
d'administration et de contrôle du développement durable de classe  
supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres (CTT)  
Session 2020*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'organisation des épreuves a été marquée par les conditions sanitaires et les mesures du confinement liées à la Covid-19. Malgré les difficultés et le report des dates initiales, le concours a pu être organisé.

Cependant, le taux d'abstention comparé aux années précédentes était très élevé. Ce constat va avoir un effet direct sur le nombre de candidats admis en externe. En effet, tous les postes offerts ne sont pas pourvus.

Les conseils contenus dans ce rapport, en fonction des différentes épreuves, doivent permettre de faciliter l'appréhension par les futurs candidats des attentes de membres du jury.

### A. Textes réglementaires

#### Décret statutaire

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

#### Arrêté d'organisation

Arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres

#### Arrêté d'ouverture

Arrêté du 23 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres

## B. Calendrier des épreuves

Pour des raisons évoquées, ci-dessus, les dates initiales des épreuves écrites et orales ont été reportées. Ainsi, les épreuves écrites, prévues initialement le 24 mars 2020, ont été reportées au 02 juin 2020. De même, les épreuves orales, prévues initialement en juin, ont été reportées au mois de septembre (du 14 au 18 septembre).

Le jury a tenu sa réunion d'admission le 22 septembre 2020. Les résultats ont été publiés à partir du 28 septembre 2020.

## C. Statistiques

### Concours interne

ANNEE	POSTES OFFERTS	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	REÇUS sur LP	REÇUS sur LC
2013	10	461	233	32	10	6
2014	10	269	127	28	10	4
2015	12	232	95	34	12	2
2016	5	241	120	17	5	4
2017	4	226	102	11	4	0
2018	8	223	102	22	8	4
2019	5	226	102	18	5	3
2020	6	118	37	25	6	1

### Concours externe

ANNEE	POSTES OFFERTS	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	REÇUS sur LP	REÇUS sur LC
2013	14	813	177	31	14	12
2014	14	820	421	36	14	10
2015	17	729	382	37	17	3
2016	7	695	326	21	7	3
2017	6	594	149	19	6	0
2018	12	463	107	33	12	4
2019	10	495	127	31	10	4
2020	9	146	25	16	6	0

L'année 2020 est marquée par un nombre réduit d'inscrits, et surtout, de présents par rapport au nombre de postes offerts. Ainsi, en concours interne le taux de candidats présents était de 31 %. En externe, ce taux était de 17 %.

Cette absence anormale de candidats, due à la situation sanitaire, a conduit le jury à opter pour un taux important d'admissibles. Ainsi, ce taux était respectivement, de 68 % et 64 % aux concours interne et externe.

Malgré ce choix, tous les postes offerts en concours externe n'ont pas été pourvus. Sur 9 postes offerts, seulement 6 ont été pourvus. Le seuil d'admission défini par le jury ne permettait pas d'aller plus loin.

	Seuil d'admissibilité	Seuil d'admission LP	Seuil d'admission LC
Concours interne	6 /20	13 /20	11 /20
Concours externe	6,50 /20	10,78/20	Aucun candidat

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve de cas pratique a été inspirée par la Loi mobilité et l'environnement. Elle était commune aux deux concours. Les titres des documents ainsi que les éléments en « gras », ou sous forme de tableau explicite, permettaient une lecture rapide.

### A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Même si, d'une façon générale, les candidats ont compris le sujet, beaucoup d'entre eux n'ont pas exploité correctement tous les documents importants permettant de répondre aux questions posées. La mauvaise répartition du temps a poussé la majorité des candidats vers une forme de « copier-coller » des éléments issus des documents fournis. Le nombre important de copies incomplètes ou inachevées démontre une insuffisante maîtrise du sujet et du temps imparti.

Une partie des candidats a confondu la note de synthèse avec le cas pratique. Il était clairement demandé un cas pratique. Or certaines copies ont été présentées sous forme de note de synthèse, révélant ainsi une lecture insuffisante du sujet.

Il est rappelé aux candidats que l'épreuve de cas pratique consiste à répondre aux questions posées et aucunement à proposer une note de synthèse.

*Ce constat témoigne d'un manque général de préparation qui entraîne une capacité d'analyse et de synthèse limitée des documents du dossier.*

## B. Épreuve de questions à réponses courtes (concours externe)

Conformément aux textes réglementaires définissant la nature des questions à réponses courtes, ces questions couvraient aussi bien le domaine des transports que celui de l'Europe. Elles étaient accessibles avec une préparation généraliste, sans chercher la spécialisation dans un domaine particulier.

Cependant, le niveau global était très faible. Le développement proposé était soit hors sujet, soit superficiel.

## C. Conseils aux candidats

Nous insistons sur l'importance d'une préparation adaptée à ce concours. Il faudrait bien comprendre le sujet avant de répondre aux questions.

*Il faut insister sur le fait que le concours porte sur la spécialité CTT. Par conséquent, il est important de réviser la réglementation liée au transport routier ainsi que les généralités relevant de l'organisation constitutionnelle, administrative et juridique de la France et des institutions européennes.*

Les candidats doivent apporter une attention particulière sur l'écriture, et, éviter les ratures et les copies illisibles. L'orthographe et la syntaxe ne sont pas toujours du niveau attendu. Les candidats doivent s'attacher à bien articuler la progression du raisonnement.

## III. L'ÉPREUVE ORALE

Pour le concours externe, cette épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Elle vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète.

Pour le concours interne, cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

### A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans l'ensemble, les candidats étaient préparés à cette épreuve. Le délai de dix minutes de l'exposé, à l'exception de quelques-uns, a été respecté. Deux candidats ont été interrompus, le temps imparti étant écoulé.

Les présentations étaient pour l'ensemble structurées et réalisées de façon chronologique. Toutefois, sur la présentation des missions, le candidat doit être fidèle à ses missions réelles, sans exagérer ni sous évaluer ses actions au quotidien.

De manière générale, la question sur la mise en situation a bien été acceptée par les candidats qui ont présenté une solution les plaçant dans une posture de contrôleur. Cependant, certains avaient du mal à développer les missions des contrôleurs de transports terrestres, ou encore les questions relevant de la spécialité CTT.

D'une manière générale, même si les questions portant sur les connaissances générales ou les politiques du ministère ont été préparées, le jury note un manque de connaissance des droits et obligations des fonctionnaires, et, plus globalement, un manque de recul sur le statut d'agent public.

S'agissant de la motivation des candidats à passer le concours du SACDD de classe supérieure, spécialité CTT, certaines réponses résultaient d'une réelle réflexion, approfondie et mûrie. Par contre, pour beaucoup d'autres, les convictions apparaissaient faibles et peu étayées.

## B. Conseils aux candidats

Les candidats ne doivent pas oublier qu'ils postulent sur un poste de contrôleur des transports terrestres. Le jury reste attentif aux motivations et au niveau de préparation des candidats. La connaissance de l'environnement professionnel et administratif dans lequel ils vont accomplir leurs responsabilités et leurs missions reste un préalable indispensable pour réussir ce concours.





**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---